

**RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2009
DU FONDS COMMUN DE CREANCES FCC BIAT CREDIMMO 2**

Conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectifs et l'article 38 du règlement du marché financier relatif aux Fonds Communs de Créances et aux sociétés de gestion des dits fonds, nous publions les informations semestrielles au 30 Juin 2009 concernant le Fonds commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2, le fonctionnement du fonds est décrit par le prospectus d'émission et règlement intérieur du dit Fonds.

Le 28 Mai 2007, La Société de Gestion « Tunisie Titrisation » a émis conjointement avec **la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »** un deuxième fonds commun de créances dénommé « FCC BIAT-CREDIMMO 2 ».

Ce fonds a été créé en vertu d'une convention de cession et de gestion signée entre les deux parties en date du 28 mai 2007.

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDULLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

Rapport de Gestion

A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

	Parts P1	Parts P2	Parts P3
OPCVM	43,50%	41,90%	16,25%
Autres	56.50%	58.10%	83.75%
TOTAL	100%	100%	100%

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

Trimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2009 respectivement à la date de paiement du 15-02-2009 et du 15-05-2009.

Les commissions nettes	15-02-09	15-05-09
Société de gestion	41 673,708	38 761,664
Recouvreur	41 673,708	38 761,664
Dépositaire	5 209,476	4 845,470
Total	88 556,892	82 368,798

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2009, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 1154 créances pour un capital restant dû de 36 867 milles dinars soit un amortissement de 26.27% par apport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.28%³.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 98 mois. Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30 juin 2009 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
janvier	1171	39 080	0,68%	0,11%
février	1170	38 666	0,08%	0,12%
mars	1167	38 235	0,19%	0,13%
avril	1162	37 785	0,15%	0,17%
mai	1161	37 415	0,02%	0,14%
juin	1154	36 867	0,48%	0,19%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2009, est de **0.24%**, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchués et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

³ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2009

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTE DES FONDS AU 30 JUIN 2009

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2009
BTA 6.1% Octobre 2013	558	569 157,600	24 526,011	593 683,61
TOTAL	558	569 157,600	24 526,011	593 683,61

Compte de réserve

	Quantité	Coût d'acquisition
BTZc OCT 2016	2 150	1 499 410,000
TOTAL	2 150	1 499 410,000

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires et subordonnées, dont le détail est sur

les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

DONNEES UNITAIRES :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2009	5,52%	689,059	52,547	363,488	9,720	7,776
15 mai 2009	4,84%	636,512	42,804	406,292	7,616	6,093

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2009	6,02%	1000	0	0	15,384	12,307
15 mai 2009	5,34%	1000	0	0	13,202	10,562

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2009	6,72%	1000	0	0	17,173	13,738
15 mai 2009	6,04%	1000	0	0	14,932	11,946

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2009	7,02%	1000	0	0	17,940	14,352
15 mai 2009	6,34%	1000	0	0	15,674	12,539

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2009	1 503 289,903	104 250,535	83 400,428
15 mai 2009	1 503 289,903	186 375,271	149 100,217

DONNEES GLOBALES :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS PRIORITAIRES S	PART RESIDUELLE
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	20 671 770	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	2 860 530	0,000	0,000	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	17 811 240	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

Le fonds de réserve a atteint son plafond à la date du paiement du 15-05-2008.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD ⁴ au 30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/10/2008	
	CD au 31/12/2008	
2009	CD au 31/03/2009	Mise en jeu de garantie réelle

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2009, la notation initiale des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation.

De même, aucune modification n'est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des fonds communs de créance de la BVMT.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

⁴ CD : Créance Déchue.